

**ZONES INONDABLES :**  
**Crue centennale - Engrèvement de 1.5 m**

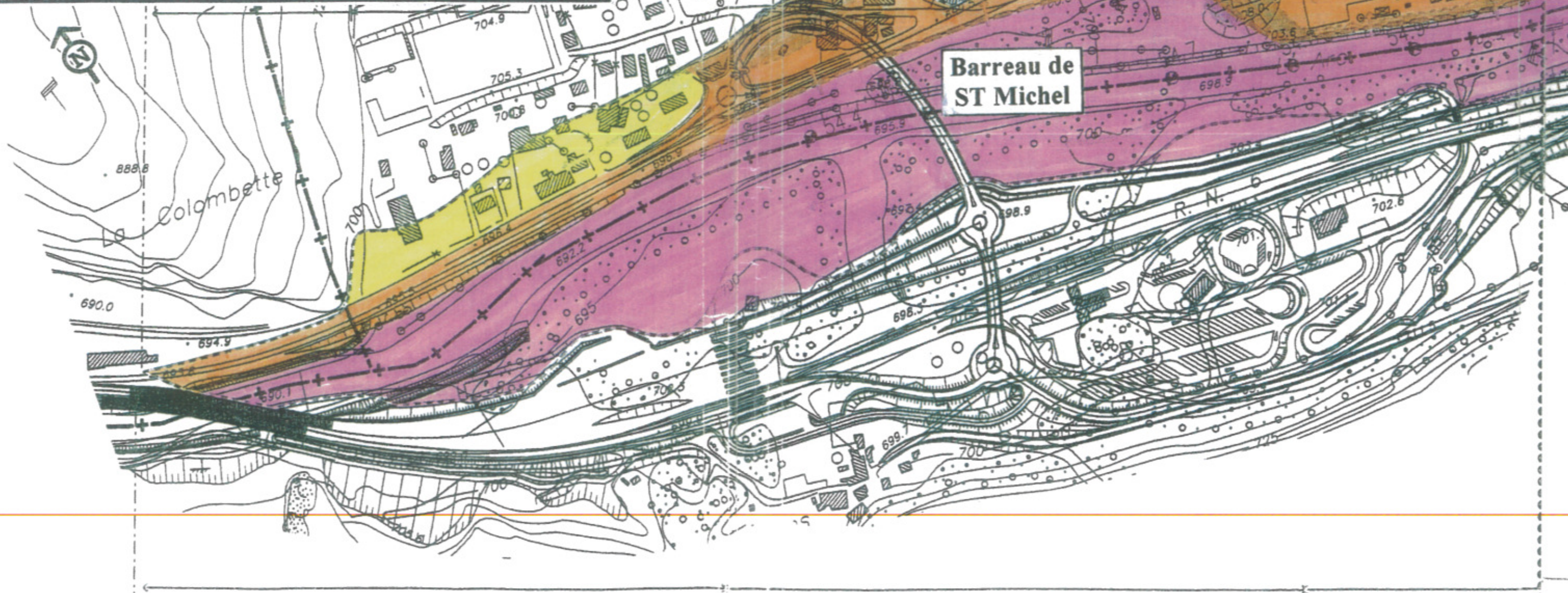
(mur RD réalisé à l'aval du pont du Chatelard, mais rehaussement et prolongement du merlon en aval non réalisés).

**Qualification des aléas pour l'application de la loi et de la doctrine nationale.**

L'aléa correspond aux phénomènes naturels considérés, l'enjeu correspond aux activités, humaines en particulier, exposées à l'aléa, le croisement aléa / enjeu donne le risque. Les aléas les plus forts sont définis par les valeurs repères suivantes : **Vitesse > 0,5m/s** et **Hauteur > 1m**.

La grille ci-après propose une qualification de l'aléa inondation en fonction de la vitesse d'écoulement et de la hauteur d'eau

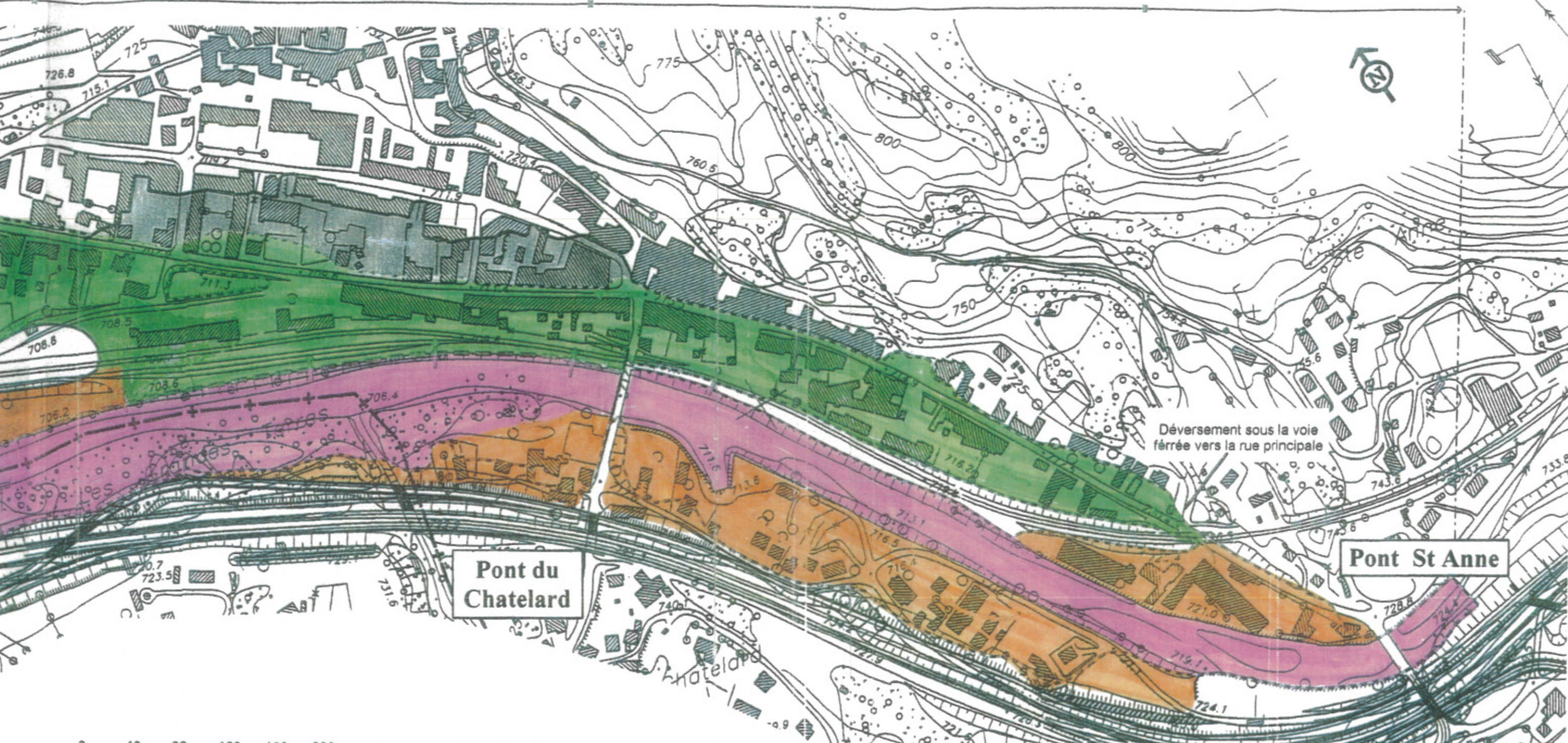
Hauteur	H < 0,5 m	0,5 < H < 1 m	H > 1 m
Vitesse			
V < 0,5 m/s	faible	moyen	fort
0,5 < V < 1 m/s	moyen	fort	fort
V > 1 m/s	fort	fort	très fort



Inondation de la voie SNCF et de la route

Sens aménagement : Inondation généralisée du centre ville

Débordement généralisé en rive gauche



ND  
-L1  
LFI1  
-L2  
-L3

Force de l'Aléa (Cf. étude Horizon 97)	Règles d'Urbanisme correspondantes Application de la Doctrine Nationale de Prévention
<b>ALEA TRES FORT</b> Lit mineur de l'ARC ou Zones vierges inondables	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aucune urbanisation autorisée</li> <li>■ (pas de construction, pas de remblais, zone vierge à conserver comme telle)</li> </ul>
<b>ALEA TRES FORT</b> Zones déjà urbanisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de construction nouvelle</li> <li>■ Pas d'extension ni de reconstruction autorisées</li> <li>■ Aménagements possibles dans la volume existant sans pièce habitable en rez de chaussée.</li> </ul>
<b>ALEA FORT</b> Zone urbanisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de construction nouvelle</li> <li>■ Extensions mesurés limitées sans pièce de sommeil en rez de chaussée</li> <li>■ Reconstruction autorisée sauf en cas de destruction par crue</li> </ul>
<b>ALEA MOYEN</b> ou <b>FAIBLE</b>	Zone constructible sous conditions : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de pièce habitable en sous sol</li> <li>■ Pas de pièce de sommeil au rez de chaussée</li> </ul>